

Téléphone de secours - Secret professionnel

Doc	a074007
Date de publication	24/08/1996
Origine	NR
	Secret professionnel
Thèmes	Service 100

En cas d'utilisation d'un téléphone de secours, le centrale téléphonique peut-il demander des renseignements médicaux au médecin généraliste ?

Avis du Conseil national :

Le Conseil national a pris connaissance de votre lettre citée sous rubrique, en sa séance du 24 août 1996.

Il partage l'avis de votre Conseil estimant inacceptable la demande de renseignements médicaux auprès des médecins généralistes.

Cependant, le médecin généraliste peut confier au patient concerné les éléments essentiels, nécessaires au suivi du traitement.